



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	<b>Votes : 41</b>	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

**Objet : Convention de partenariat pour la mise en place du dispositif « Chambres d'hôtes référence ».**

Monsieur Gérald VALENTINI rapporte :

La présente convention permet d'encadrer la mise en place du dispositif sur le département de l'Hérault entre Hérault Tourisme et les Offices de Tourisme impliqués dans le référencement.

Partant du constat qu'il n'existe pas en France, pour les chambres d'hôtes, de classement mis en place par l'Etat, à la différence des autres types d'hébergements touristiques, Office de Tourisme de France a souhaité mettre en place un dispositif national appelé Chambre d'hôtes référence® basé sur un référentiel unique.

**Objectifs :**

- Pallier à l'absence de classement des chambres d'hôtes,
- Mettre en place un seuil minimal de qualité,
- Structurer la multitude d'offres peu connues et les faire participer au développement touristique et économique du territoire (taxe de séjour, adhésion à l'OT...),
- Harmoniser la promotion de ces hébergements,
- Recentrer le rôle de l'OT sur la coordination des prestataires,
- Se positionner en complément des labels existants.

**Mise en œuvre du dispositif :**

Sur le département de l'Hérault, le dispositif est porté par le relais départemental des offices de tourisme Hérault Tourisme. Une convention entre l'Office de Tourisme et Hérault Tourisme définit les engagements de chacune des parties en respectant la méthodologie fixée par Office de Tourisme de France.

**Rôle de l'Office de tourisme :**

Les offices de tourisme sont notamment en charge de la sensibilisation des professionnels, de la réalisation des visites de référencement, du suivi administratif des dossiers.

Un référent de l'office de tourisme sera nommé, il participera à l'animation du dispositif et à la commission départementale d'attribution.

**Tarification :**

La visite de référencement a lieu tous les 5 ans. Elle sera facturée par l'Office de tourisme à l'hébergeur sur la base fixée par Hérault Tourisme.

Le tarif comprend :

- Les frais de déplacement de l'office de tourisme
- L'accompagnement du propriétaire pour l'obtention du référencement (pré-diagnostic, expertise, conseils et suivi)
- La visite de contrôle et la contre-visite (si nécessaire)
- Le contrôle des critères
- La production de rapport de visite détaillé sous format papier ou numérique
- La gestion du dossier de qualification (commission incluse)

**Pour les Offices de tourisme non soumis à la TVA :**

Maison d'hôtes	Adhérent / partenaire OT	Non-adhérent / non partenaire OT
De 1 à 3 chambres	60 €	160 €
4 chambres	70 €	170 €
5 chambres	80 €	180 €

Pour la première année de mise en place (2017), les visites de référencement seront gratuites pour les chambres d'hôtes déjà partenaires de l'office de tourisme.

La tarification telle que présentée ci-dessus sera applicable aux chambres d'hôtes visitées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif Chambre d'hôtes Référence®, telle que jointe en pièce annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Gérald VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif Chambre d'hôtes Référence®, telle que jointe en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20161215-2016-12-14-07-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016